



BBO Communauté
vous accompagne !

GUIDE **DU JARDIN** *responsable*



Broyer

Composter

Pailler



Une grande partie des déchets organiques que nous produisons finissent dans la poubelle ou sur les plateformes de dépôt de déchets verts. Pourtant, ils peuvent connaître une seconde vie dans nos jardins.

À l'aide de ce guide, BBO Communauté souhaite vous apporter quelques conseils pour valoriser vos biodéchets efficacement et directement chez vous !

SOMMAIRE

- Page 03
Le compostage
- Page 04
Comment se lancer ?
- Page 05
Le lombricompostage
- Page 06
Le broyage
- Page 08
Le paillage
- Page 09
Réduire et réutiliser les tontes de pelouse
- Page 10
Le jardin zéro déchet
- Page 11
Les plateformes toujours en dernier recours



LE COMPOSTAGE

Le compostage est un processus naturel qui transforme la matière organique en fertilisant efficace et gratuit ! Semblable à l'humus dans les forêts, il est une alternative aux amendements du commerce et permet de limiter les allers-retours en déchèterie.

Au 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire. Tous les foyers doivent pouvoir séparer les déchets biodégradables du reste des ordures ménagères (Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire).



LE COMPOSTAGE EN COMPOSTEUR

Adapté aux petits jardins, le composteur est un bon moyen de traiter ses biodéchets.



LE COMPOSTAGE EN TAS

Plutôt adapté aux grands jardins, il permet de valoriser des quantités importantes de déchets verts et de cuisine.

COMPOSTEUR

BBO Communauté met à disposition un composteur par foyer (dans le cadre de la redevance incitative). Pour pouvoir le retirer à la déchèterie de Bellevue, vous devez au préalable vous inscrire auprès du service Déchets de BBO Communauté.

Une convention d'engagement est à remplir sur place en échange du composteur.



LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Si vous n'avez pas de jardin, BBO Communauté peut vous accompagner gratuitement dans la mise en place du compostage partagé au sein de votre résidence.



COMMENT se lancer ?

On vous
explique

Dans un premier temps, se créer un espace fonctionnel au compostage, adapté à la taille du jardin et à la quantité de biodéchets.

Ensuite, déposer des déchets humides (dits verts) associés à des déchets secs (dits bruns) pour lancer le processus de décomposition et favoriser le développement des micro-organismes et autres insectes décomposeurs.

30% à 50% DE DÉCHETS BRUNS ET SECS

- Plantes sèches, fleurs fanées
- Feuilles mortes et brindilles
- Broyat de branches
- Cartons et mouchoirs en papier
- Coques de fruits
- Tontes de pelouse séchée

50% à 70% DE DÉCHETS VERTS ET HUMIDES

- Épluchures de fruits (dont agrumes et rhubarbe)
- Épluchures de légumes (dont pommes de terre)
- Marc de café et sachets de thé
- Restes de repas
- Coquilles d'œuf
- Tontes de pelouse fraîche (en petite quantité)

i Il vaut mieux éviter d'y mettre les cendres de cheminée.

LES RÈGLES D'OR du compost

1 L'aération

Brasser le compost lors de chaque apport pour favoriser la décomposition et maintenir une aération régulière.

2 L'équilibre entre les apports

Équilibrer les apports entre matière verte et matière sèche permet d'obtenir un compost de qualité.

3 L'humidité

Pour bien décomposer la matière, les micro-organismes ont besoin d'eau, mais sans excès. L'humidité doit être autour de 60% pour un compostage optimal. Au-delà, elle risque d'asphyxier le compost.

4 S'équiper pour bien mélanger

Équipez-vous d'un outil pratique et adapté pour brasser votre compost sans se faire mal au dos (griffe, fourche, brass'compost).

Astuce
Laisser le composteur ouvert les jours de pluie !

LE LOMBRICOMPOSTAGE

Le lombricompostage est une méthode de compostage qui consiste à transformer les déchets organiques de cuisine en compost à l'aide de vers introduits dans le lombricomposteur et des micro-organismes déjà présents.

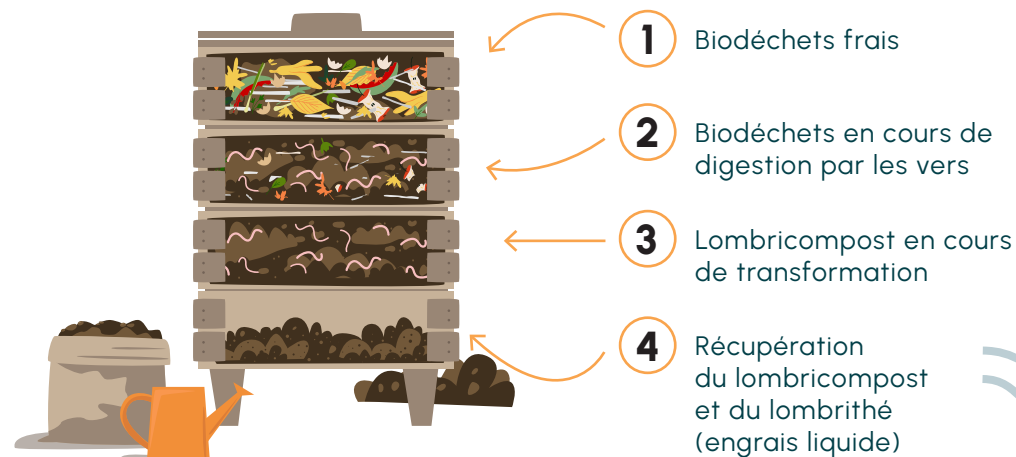
Idéal pour les personnes qui vivent en appartement, il trouve sa place sur un balcon, dans une cuisine ou une cave.

MATIÈRES À DONNER :

- Épluchures de fruits et légumes
- Coquilles d'œuf
- Marc de café et sachets de thé
- Papier, carton

MATIÈRES À ÉVITER :

- Viandes et poissons
- Huiles
- Produits laitiers
- Restes vinaigrés



AIDE À L'ACHAT

En partenariat avec la Ferme Lombricole du Pays de Josselin, BBO Communauté propose une aide à l'achat d'un lombricomposteur avec une prise en charge de 70%. Deux distributions ont lieu par an avec un nombre de places limité !

Pour participer ou en savoir plus : biodechets@bbo-communaute.bzh



LE BROYAGE

Le broyage contribue à réduire grandement les quantités de déchets verts. Le broyat obtenu est une ressource formidable pour le jardin. Il peut s'utiliser autant en paillage qu'en matière structurante pour le compost.

POURQUOI BROYER À LA MAISON ?

- Pour limiter les déplacements et les apports en déchèterie.
- Pour ne pas brûler et polluer l'atmosphère.
- Pour produire un structurant pour le compostage.
- Pour fabriquer un paillage naturel plutôt que de l'acheter en jardinerie.
- Pour réduire les coûts de transport et de traitement des végétaux.

1 HEURE de broyeur professionnel
EN DÉCHÈTERIE
= 40 LITRES
de gasoil consommé



Transformez vos végétaux
en ressource ! ↗



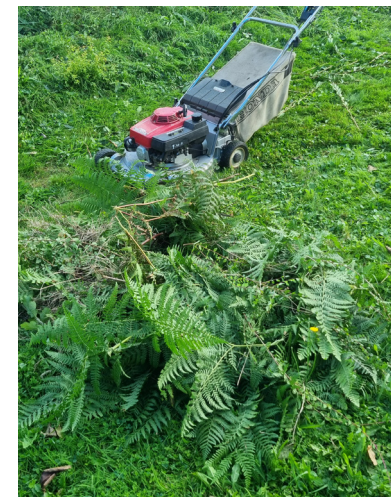
Pensez
à la tondeuse ! ↘

POUR LES FEUILLES MORTES ET LES PETITES TAILLES DE HAIES

Vous pouvez broyer chez vous vos petits branchages allant jusqu'à 1 cm de diamètre avec une tondeuse qu'elle soit électrique ou thermique. Étalez-les sur votre pelouse et passez lentement dessus avec votre tondeuse (munie de son panier de ramassage). Récupérez ensuite le broyat pour le paillage et le compostage.

POUR LES BRANCHES ET BRANCHAGES

Vous pouvez utiliser un broyeur de végétaux. Il peut être intéressant de louer occasionnellement un broyeur professionnel adapté et performant pour broyer une grande quantité de végétaux, branches comprises.



Astuce



Pour vos souches, pensez à la grignoteuse (ou rogneuse) de souche. Cette machine est équipée d'un disque de dents qui va progressivement grignoter la souche en se mouvant (de haut en bas et de droite à gauche) et ainsi supprimer la partie émergente de la souche.

AIDE À LA LOCATION DE BROYEUR

BBO Communauté s'engage à participer financièrement au broyage de vos déchets verts.

L'aide prend en charge 50 % du prix de la location plafonnée à 100 €. Une seule aide est accordée par an et par foyer.



DOCUMENTS À FOURNIR

- La charte d'engagement du broyage des déchets verts dûment signée, téléchargeable sur le site de BBO Communauté ou disponible sur demande auprès du service Déchets : Tél. 02 97 65 16 16 biodechets@bbo-communaute.bzh
- Une copie de la facture de la location
- Un justificatif de domicile de moins de deux mois
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)



LE PAILLAGE

Le paillage consiste à couvrir le sol de débris végétaux. Selon le type de paillage et les conditions d'humidité et de température, la matière va se décomposer plus ou moins rapidement pour se transformer en humus, à la manière des forêts, et apporter des nutriments au sol.

Pour un paillage efficace, le sol doit préalablement être débarrassé des herbes indésirables.

LE PAILLAGE CUMULE LES AVANTAGES :

- Apporte des éléments nutritifs au sol.
- Protège du gel et de la sécheresse.
- Préserve l'humidité et réduit les arrosages.
- Limite la pousse de plantes pionnières et l'usage de désherbant.
- Permet de réutiliser les déchets verts au jardin.
- Abrite et protège les insectes utiles au jardin.



**UN PAILLAGE
=
5 ARROSAGES !**

UN PANEL DE PAILLAGES SELON LES VÉGÉTAUX



Les tailles de résineux (épicéa, thuya, cyprès, etc.) broyés font de très bons paillages !

RÉDUIRE ET RÉUTILISER les tontes de pelouse

Une tonte raisonnable et responsable vous aidera à réduire vos déchets verts !

1 La tonte haute

Pratique de tonte qui vise à régler la hauteur de coupe à 5 cm minimum.

Cette technique empêche la fragilisation de la pelouse et prévient l'installation de mousse, pissenlits et autres espèces indésirables. Elle maintient la pelouse verte lors des sécheresses estivales et renforce l'enracinement du gazon.

2 Le mulching

Le mulching (ou paillis en français) est une méthode de tonte sans ramassage de l'herbe coupée. Elle est directement redéposée sur le gazon lors de la tonte.

Cette méthode limite la pousse des indésirables, maintient l'humidité et constitue un apport nutritif naturel pour la pelouse.

Cette technique élimine les contraintes de gestion des tontes (ramassage, transport, vidage à la déchèterie).

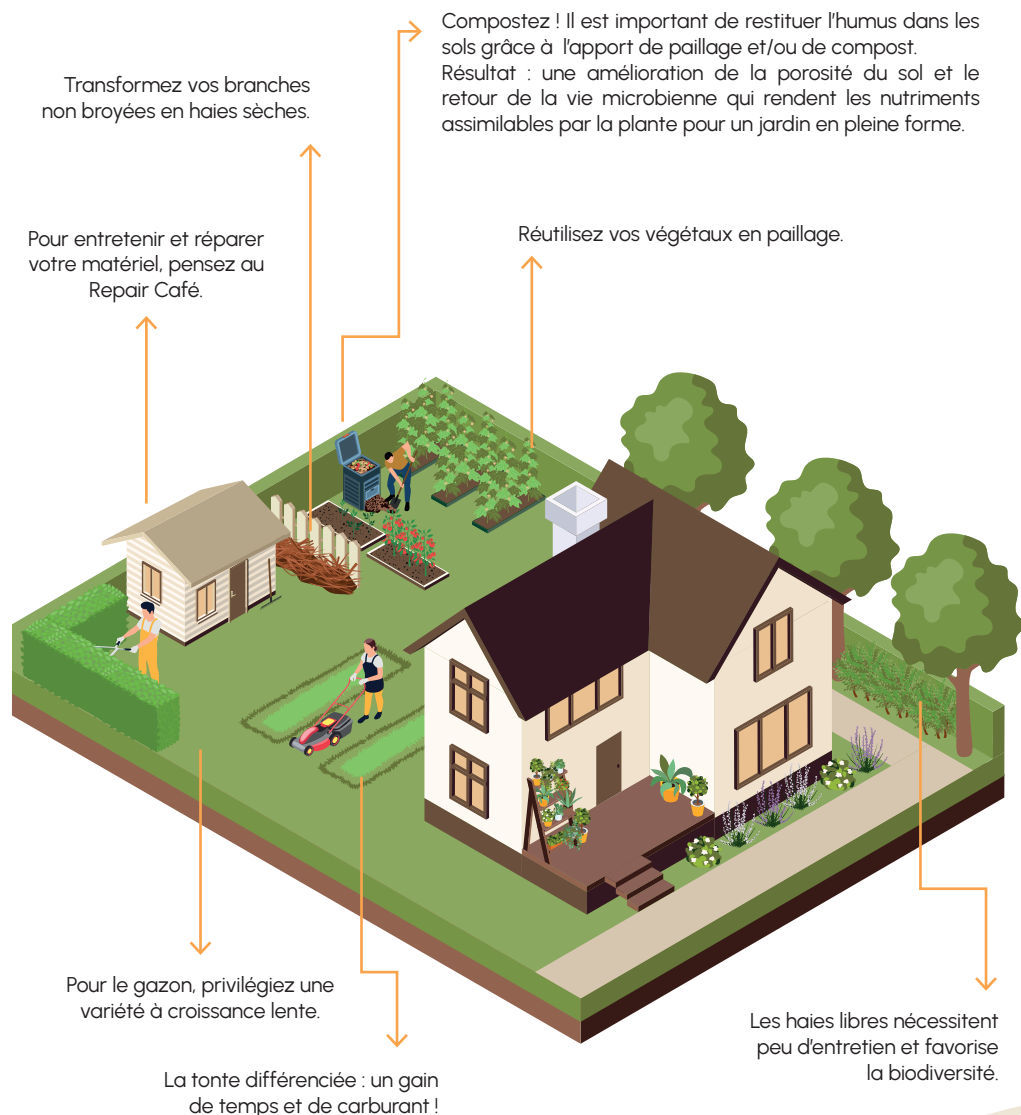
Astuce

Il existe des kits de mulching qui s'adaptent aux tondeuses traditionnelles.



LE JARDIN

zéro déchet



LES PLATEFORMES

toujours en dernier recours

Si vous n'avez pas la possibilité de valoriser vos déchets verts chez vous (manque de place, de temps, de matériel), les plateformes de dépôt de déchets verts peuvent être la solution.

Dans ce cas, faites très attention à déposer uniquement des déchets verts dépourvus de plastique, céramique, ferraille, tissus et autres matériaux.

Déchets acceptés sur les plateformes de dépôt de déchets verts

- Les tontes de pelouse
- Les feuilles mortes
- Les tailles de haies, à éviter entre le 15 mars et le 15 août pour favoriser la nidation des oiseaux
- Les branchages de diamètre inférieur à 12 cm

QUANTITÉ DE VÉGÉTAUX PRODUITS

220 KG/HAB/AN
sur BBO Communauté

160 KG/HAB/AN
à l'échelle nationale



Brûler des déchets verts, c'est interdit par la Loi

Dans le cadre de la Loi N° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, il est désormais **interdit de brûler des biodéchets** (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs.

En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 750 euros peut être appliquée.





LES PLATEFORMES DE DÉPÔT DE DÉCHETS VERTS

- Merlevenez - Déchèterie de Bellevue
Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
9h00-11h45 et 14h00-17h45
Samedi : 9h00-11h45 et 13h30-17h15
Fermée le jeudi, le dimanche et les jours fériés
- Kervignac - ZA de Kermassonnette
Mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche : 8h00-20h00
Lundi : 13h00-20h00 | Vendredi : 11h00-20h00
- Kervignac - ZI du Porzo
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi,
dimanche : 8h00-20h00 | Fermée le jeudi
- Plouhinec - ZA du Bisconte
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi,
dimanche : 8h00-20h00 | Fermée le mardi



carte d'accès obligatoire

SERVICE DÉCHETS | Tél. 02 97 65 16 16
dechets@bbo-communaute.bzh
Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00
Fermé les après-midis, sauf sur rendez-vous

RETROUVEZ-NOUS

sur notre site internet et sur nos réseaux sociaux.
www.bbo-communaute.bzh



BBO COMMUNAUTÉ

Parc d'Activités de Bellevue, 1 allée de Ti-Neùé,
56700 MERLEVEZ

